

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15

**SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2011**

L'an deux mille onze, le jeudi vingt-six mai à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

**Présents** : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Laurence ROUSSET, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Jacqueline ESCANDE.

**Absents et excusés** : NEANT.

**Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.**

Date de la convocation : 21/06/2011  
Date d'affichage : 21/06/2011

---

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte puis lecture est donnée du compte-rendu précédent.

**1- Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale-SIRP**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 publiée le 17 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn présentée par Madame la Préfète le 28 avril dernier,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présentée par Madame la Préfète propose une fusion des Communautés de Communes du Pays d'Agout et du Laurécois et une intégration de 4 Communes (Algans, Cambon les Lavour, Maurens-Scopont et Roquevidal),

Considérant que dans sa proposition, Madame la Préfète a conforté la position de la majorité des Communes de la CC Pays d'Agout dans la nécessité que celles-ci restent ensemble et unies dans le nouveau découpage intercommunal,

Considérant que la CC du Laurécois et la CC du Pays d'Agout sont des territoires similaires et complémentaires, partageant les mêmes préoccupations et compétences à mettre en œuvre, et ayant l'habitude de travailler ensemble dans le cadre du Pays de Cocagne,

Considérant que les élus de la CC du Pays d'Agout souhaitent que les territoires existants ne soient pas scindés mais fusionnés et que la proposition de Madame la Préfète propose une dissolution de la CC Pays de Cocagne avec l'intégration de trois de ces Communes sur la nouvelle entité CC Laurécois et CC Pays d'Agout,

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal de donner leur avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix pour et 3 contre :

-approuve le projet de schéma départemental de coopération intercommunale comme proposée par Madame la Préfète avec quelques réserves :

-réaffirme sa volonté que les 15 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Agout restent ensemble et unies dans le nouveau découpage intercommunal pour continuer le travail amorcé il y a près de 20 ans et pour que chaque membre continue de profiter des investissements financés par tous et réalisés sur les différentes communes,

-insiste sur la nécessité que la commune de Vielmur sur Agout, chef-lieu d'un canton dont quasiment l'ensemble des communes adhère à la CC Pays d'Agout, continue à faire partie de la nouvelle intercommunalité Pays d'Agout et Laurétois,

-émet des réserves sur l'intégration des 4 Communes (Algans, Cambon les Lavour, Maurens-Scopont, Roquevidal) qui ne doit pas être réalisée sans la volonté expresse de celles-ci, compte tenu qu'il apparaît que le projet de schéma ne correspond plus à leurs attentes,

-désapprouve la dissolution des syndicats à vocation scolaire et leur remplacement par une structure scolaire intercommunale unique. En effet, la gestion des SIRP et des RPI demande une excellente connaissance du terrain de la part du gestionnaire, ce qui est impossible si celui-ci se trouve à une trop grande distance (physique et administrative) de la structure.

-charge Monsieur le Maire de transmettre cette proposition à Madame la Préfète.

## **2-Délibération sur la non augmentation des loyers.**

### **OBJET : REVALORISATION DES LOYERS**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les loyers des cinq logements n'ont pas été revalorisés en 2010 suivant la délibération prise le 30 août 2010.

Compte-tenu du contexte économique actuel particulièrement difficile, il propose à nouveau de ne pas appliquer de revalorisation pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal **DECIDE**, à 15 voix pour :

- de ne pas appliquer de revalorisation des loyers pour l'année 2011 exceptionnellement en raison du contexte économique difficile, et ce, pour l'ensemble des cinq logements.

## **3- Décision modificative budgétaire pour la voirie.**

### **OBJET : Décision modificative budgétaire n°1 pour la voirie .**

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux de voirie sont nécessaires et des crédits supplémentaires pourraient être affectés au compte voirie 2315-128. Les travaux d'éclairage public de 2010 sont terminés et le reliquat de crédit existant de 2300 € peut abonder le compte voirie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal **DECIDE**, à 15 voix pour :

- d'allouer un crédit de 2300 € au compte voirie 2315-128.
- de débiter le compte 2315-152 de 2300 €

#### **4-Délibération sur les loyers impayés.**

##### **OBJET : Loyers impayés**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le montant élevé des impayés de loyers de Madame Maryse TESTE, locataire du logement n°2 du Presbytère.

Renseignements pris auprès de l'Association des Maires et de la SMACL (assurance de la collectivité), Monsieur le Maire propose de mettre en place la procédure d'expulsion qui prendra effet après mandatement d'un huissier si le commandement de payer ordonné par ce dernier, reste infructueux.

Où cet exposé, les membres du Conseil municipal, à 15 voix pour :

- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à mandater un huissier et à entreprendre toutes les démarches nécessaires concernant la procédure sus citée.

#### **5- Marché aux producteurs de pays sur Fréjeville.**

##### **OBJET : MARCHE AUX PRODUCTEURS DE PAYS SUR FREJEVILLE.**

- Monsieur le Maire expose que le marché labellisé, réservé exclusivement à la vente directe par les producteurs eux-mêmes de produits fermiers ou artisanaux référencés, conformément à la Charte nationale « Marchés des Producteurs de Pays » et au règlement départemental « Marchés des Producteurs de Pays » Tarn en vigueur, est créé à Fréjeville (Tarn) cette année comme l'année précédente du mois de juillet au mois d'août 2011.

Il s'intitulera « **Marché des Producteurs de Pays – Lo Caminaire** »

- Il aura lieu à Fréjeville sur la place René Cassin les dimanches matin de 8h à 12h30 **les 10 juillet et 28 août 2011.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE à 15 voix pour **la création de ce marché labellisé sur Fréjeville**
- **CHARGE Monsieur le Maire de l'application de cette décision et de signer tout document s'y référent.**

### **QUESTIONS DIVERSES.**

- Achat du lave-linge refusé.
- Numérotation Rousselis : demande de M.MME ESTADIEU. Un courrier de réponse et d'explication leur sera adressé prochainement.
- Réfrigérateur de la Salle Fabre Hors Service (A voir avec Claude MOLINIER).
- Achat de matériel de Sono par le bureau du CCAS. Accord de l'assemblée. Monsieur le Maire doit s'en occuper.
- Impayés de cantine : courrier à faire en recommandé avec accusé de réception.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 h 30. La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2011.